



Un avenant de bail non signé rend-t-il celui ci caduque?

Par **lilipuce**, le 15/11/2011 à 09:59

Bonjour,

ma question est de savoir si le fait de ne pas avoir signé l'avenant au bail peut rendre caduque celui-ci. Sachant que cet avenant porte sur une modification du contrat incluant un garage en plus et une augmentation de loyer de ce fait.
merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le 15/11/2011 à 10:11

non. L'avenant n'existe pas, c'est tout

Par **lilipuce**, le 15/11/2011 à 11:24

Meme si du coup le paiement du loyer ne correspond pas à celui qui est mentionnée sur le bail?

merci

Par **mimi493**, le 15/11/2011 à 12:03

Plus élevé ou bas ?

Par **lilipuce**, le 15/11/2011 à 13:15

Plus élevé (car ce nouvel avenant inclus la location du garage).

Par **mimi493**, le 15/11/2011 à 14:29

Mais donc vous payez un loyer pour le garage et vous usez de ce garage ?

Par **lilipuce**, le 15/11/2011 à 15:04

Oui c est exact.